



Aller au tribunal (travail dissimulé)

Par **Doliprane**, le **23/10/2010** à **22:32**

Bonjour, rn
j'ai effectué une cinquantaine d'heures supplémentaires non rétribuées depuis le début de l'année.
Après deux mises en demeure par LR avec AR à mon chef d'établissement aucune réponse favorable.
Comment aller au tribunal concrètement ?
je suis fonctionnaire (Poste) donc relevant du tribunal administratif je précise !
Est -il plus intéressant d'aller directement au pénal vu qu'on tombe dans le travail dissimulé (les responsables sont informés de ces dépassements) ?
je ne passe pas par les syndicats ils sont débordés
merci de vos éclairages !